

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 25 octobre 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

2.1

1^{ère} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE
TOULOUSE METROPOLE - COMMUNE D'AUCAMVILLE

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre à huit heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix-huit octobre deux mille treize.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
CARASSOU Stéphane	MERONO Claude
COQUART Dominique	RAYNAL Claude
COTELLE Thierry	SANCHEZ Francis
FRANCHINI Paul	THIBAUT Guy
HARDY Isabelle	VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
AREVALO Henri	MOIREZ-CHARRON Alain
DUCERT Claude	VALETTE François-Régis
FOURNIER Denis	LAVIGNE Christian (non votant)
GIL Danielle	
MURETAIN	
DUFOUR Claude	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

GARRIC Amapola, représentée par M. RAYNAL
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER

Délégués titulaires excusés

BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNÉY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISDONNET Jean-Louis
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENGÉ Jean-Claude
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUHAMEL Thierry

ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
GERMAIN Louis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
GUILLOT René
LANGE Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane

MONTAGNER Guy
MORIN Etienne
MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
REME Jean-Michel
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
SYLVESTRE Arlette

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASETTA Jean-Baptiste

CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine

LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68 Présents : 20 Votants : 22

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 22

Par courrier en date du 2 juillet 2013, la Communauté urbaine de Toulouse métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse métropole - commune d'Aucamville avant mise à disposition du public.

Le projet de modification simplifiée a pour objet :

- d'augmenter la part de logements locatifs sociaux (30% au lieu de 20%) pour les opérations de plus de 700 m² de surface de plancher ;
- d'intégrer, aux articles 2 des zones UA, UB, UC, UE et N des dispositions relatives au Plan de Préventions des Risques Naturels Sécheresse (PPRNS) ;
- des mises à jour mineures, au regard du SCoT, du règlement écrit.

Cette modification simplifiée du PLU n'appelle donc pas d'observation, au regard du SCoT.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Toulouse métropole - commune d'Aucamville.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse métropole, à Monsieur le Maire d'Aucamville et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 5 novembre 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN